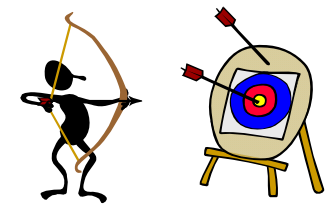




# Protection aux champs électromagnétiques sur un site de radiodiffusion

# Démarche TDF

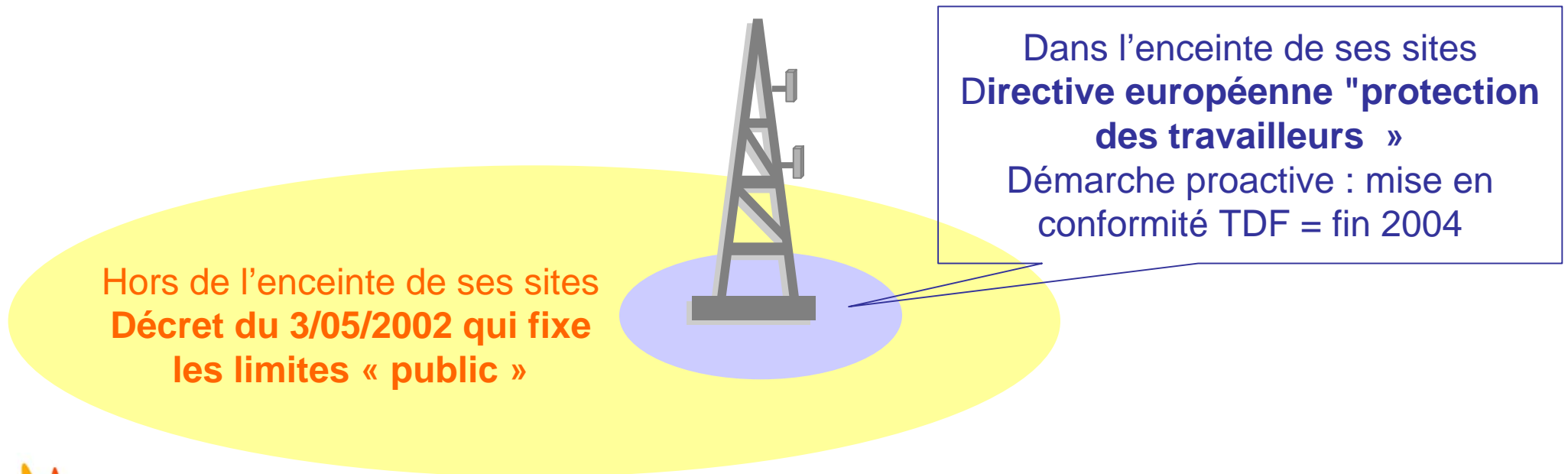
## Objectif



Comment a été définie la politique TDF sur les champs EM ?

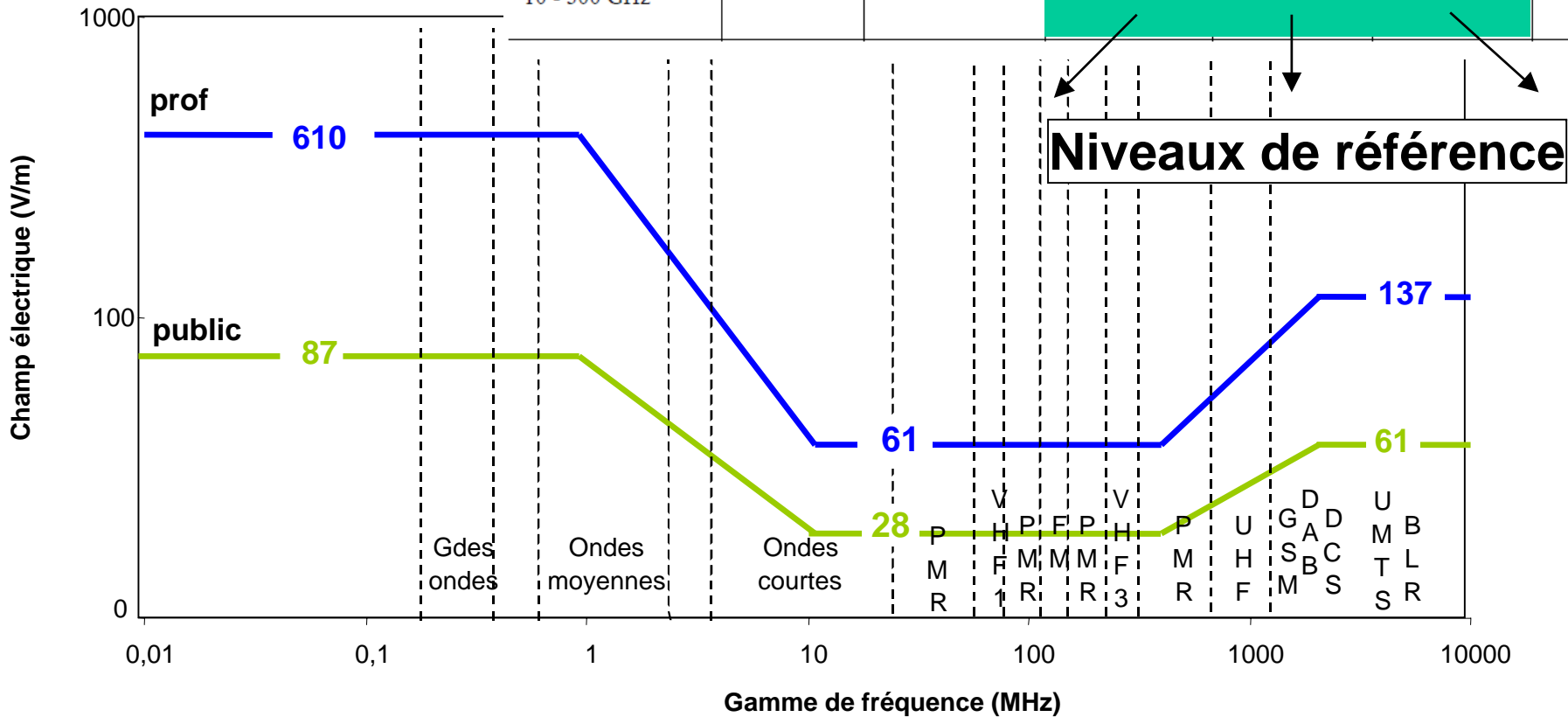
- Accès physique aux sites TDF limité à des travailleurs
    - salariés TDF, sous traitants TDF, salariés clients, sous-traitants des clients
- ⇒ **Seuls les professionnels peuvent se trouver à proximité des antennes**

Politique TDF champs EM



# Les limites d'expositions

Gamme des fréquences	Induction magnétique (mT)	Densité de courant S (mA/m <sup>2</sup> ) (valeur efficace)	Densité de puissance S (W/m <sup>2</sup> )
0 Hz	40	—	—
>0-1 Hz	—	8	—
1-4 Hz	—	8/f	—
4-1000 Hz	—	2	—
1000 Hz - 100 kHz	—	f/500	—
100 kHz - 10 MHz	—	f/500	—
10 MHz - 10 GHz	—	—	—
10 - 300 GHz	—	—	10



Décret du 3 mai 2002 : limites ICNIRP → public

Directive 2004/40/CE : limites ICNIRP → salariés

# Démarche TDF

## Mesures de sécurité liées à la typologie des sites



**Sites  
Toits  
Terrasses**

### **Application des mêmes règles que les opérateurs GSM**

- ✓ intervention entreprises non prestataires d'un opérateur,  
--> *balisage selon la réglementation " protection du public "*
- ✓ intervention personnel TDF et clients " au plus proche des antennes "
- > *selon les limites de " protection des travailleurs "*



**Sites  
Pylônes**

### **Application de la réglementation " travailleurs "**

- ✓ compte tenu d'un accès réservé aux salariés d'entreprises prestataires de TDF ou d'un client opérateur



**Sites tiers  
avec  
exploitation TDF**

### **Définition et application des règles avec le propriétaire**

- ✓ basée sur les limites « travailleurs »  
ex : châteaux d'eau

# Démarche TDF

## Mesure de l'environnement professionnel

---

Pas de classement du site dans sa globalité...

... mais par poste de travail et accès

- un même site peut comporter plusieurs zones

4 zones ont été identifiées sur les sites TDF

- classées suivant les limites définies précédemment
- les conditions de passage et de stationnement diffèrent selon les zones (donc le niveau de champs électromagnétiques)

Zone	Passage max = 1,5 min	Stationnement
Zone 1	autorisé	autorisé
Zone 2	autorisé	avec combinaison
Zone 3	avec combinaison	
Zone 4	pas d'intervention sans baisse de puissance + port de combinaison ou sans coupure des émetteurs	

**En pratique, les zones 2, 3 ou 4 n'apparaissent qu'à proximité de certaines antennes**

# Exemple : les antennes du pylône de Nordheim



# 1<sup>ère</sup> étape : mesures des champs



EMR 300 avec  
sonde champ E



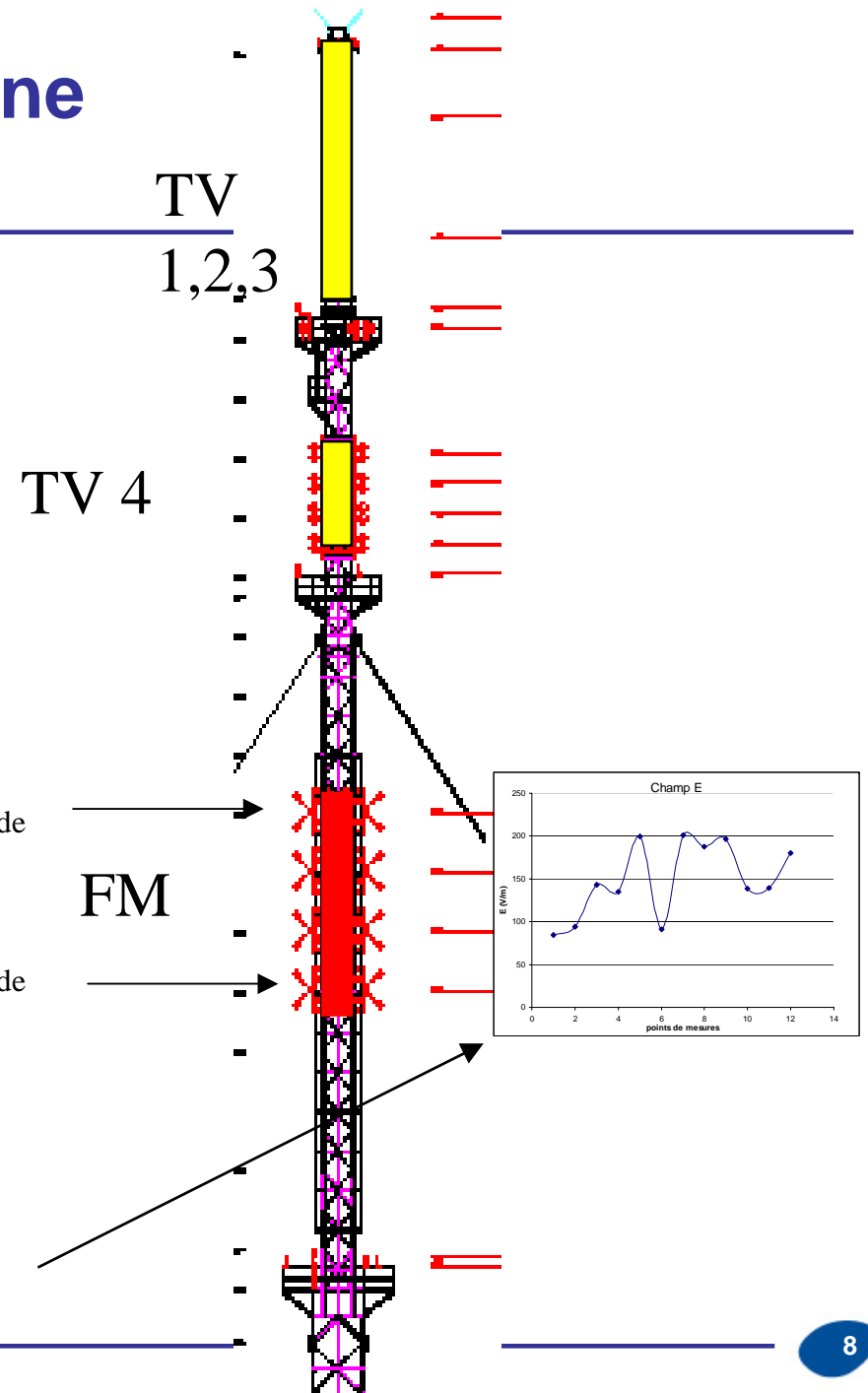
CHAMPMETRE  
LARGE BANDE

100 kHz – 3 GHz

1 – 800 V/m

## 2<sup>ème</sup> étape : cartographie du pylône

Lieu	Type d'antenne	Emplacement	Champ E (V/m)
Palier sommital	Paratonnerres	271 m	25 V/m
Intérieur du fût	Antennes TV 1,2,3	257 - 270 m	15 V/m
Plate-forme	A la base du fût TV	255 m	54 V/m
Plate-forme	Pas d'antennes	252 m	10 V/m
Plate-forme	Antennes TV 4	242 m	15 V/m
4 <sup>ième</sup> étage FM Palier de repos	Antennes FM	234 m	250 V/m max 135 V/m moy. spatiale 68 V/m moy. spatiale
1 <sup>er</sup> étage FM Palier de repos	Antennes FM	222m	250 V/m max 150 V/m moy. spatiale 120 V/m moy. spatiale
Plate-forme - dans l'ascenseur - passerelle - crinoline	Pas d'antenne	210 m	8 V/m 23 V/m 52 V/m

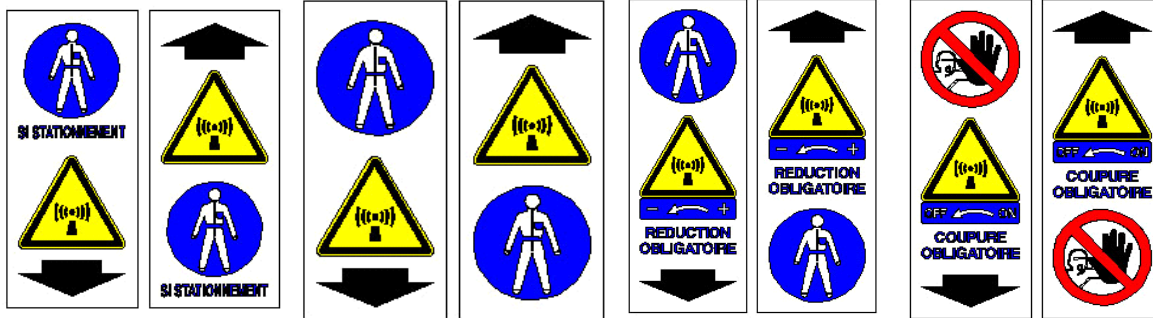
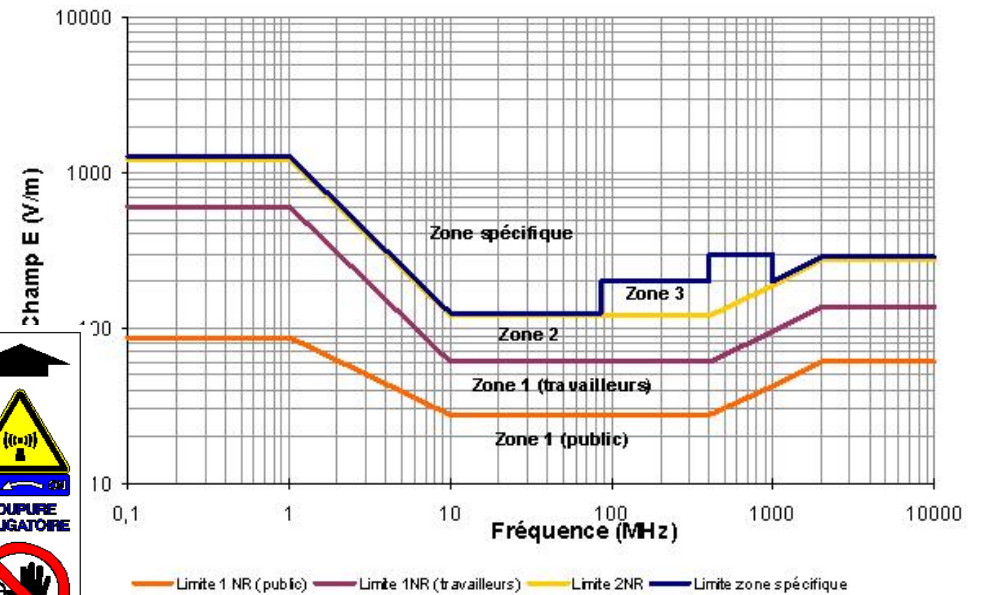


Variation spatiale du champ E

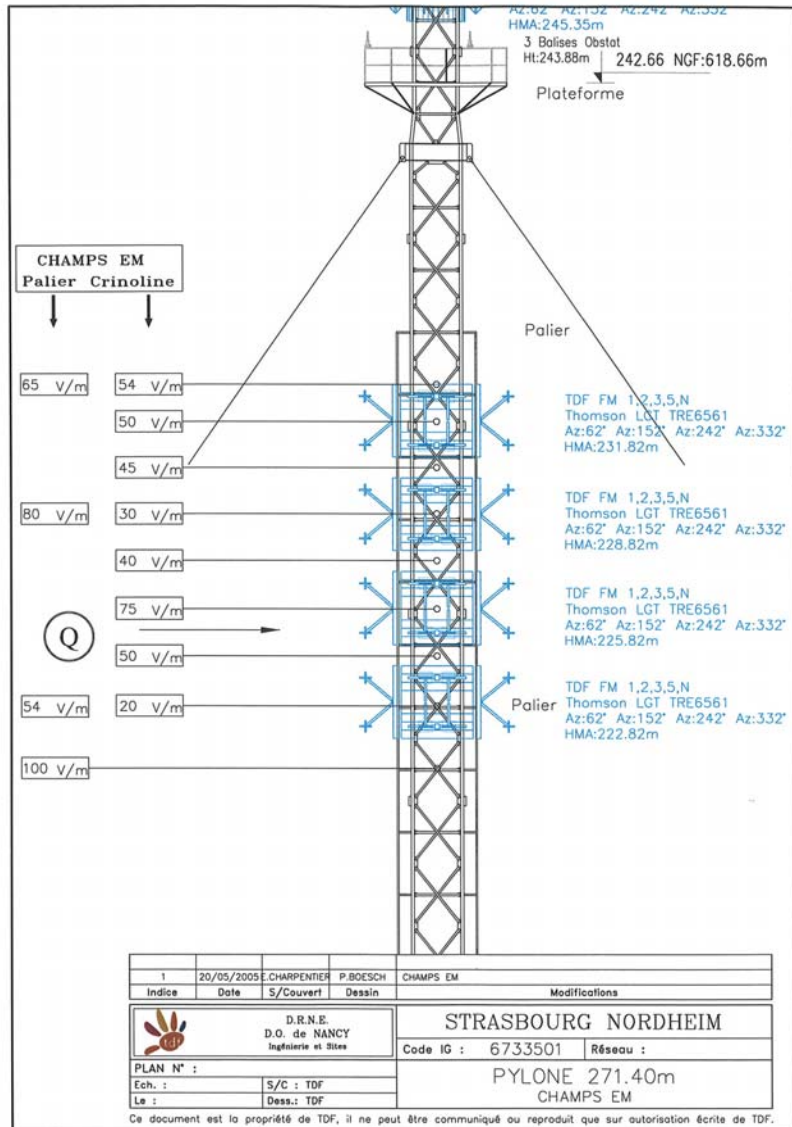


# 3<sup>ème</sup> étape : mise en place d'un balisage spécifique

Zone	Passage max = 1,5 min	Stationnement
Zone 1	autorisé	autorisé
Zone 2	autorisé	avec combinaison
Zone 3	avec combinaison	
Zone 4	pas d'intervention sans baisse de puissance + port de combinaison ou sans coupure des émetteurs	



# Protection collective : faradisation de la structure



# Équipement de protection individuelle

## Protection contre les champs électromagnétiques

- sous-combinaison
- sous-gants
- sur-chaussettes
- capuche et cagoule

## + Protection contre les chutes

- Harnais
- gants de travail
- chaussures de protection
- casque
- ...

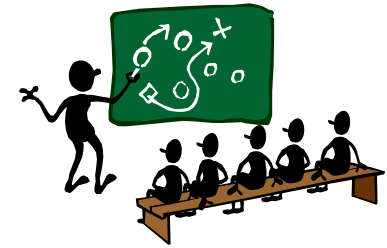


Fréquences en MHz	Performance Réduction de S	
85 à 200 MHz	11 à 2	
200 à 1000 MHz	20 à 25	10 à 17 fois

# Les moyens mis en œuvre par TDF

## Information des intervenants sur site

---



### Nécessité d'informer les professionnels concernés par les champs EM sur les sites TDF

- salariés TDF, salariés des clients, sous traitants de TDF ou des clients
  - conditions d'intervention
    - usage d'équipements de protection individuelle : combinaison de protection
    - balisage

### Comment ?

- sessions d'informations de la démarche travailleurs pour les champs EM
  - en interne
  - en externe
- distribution du « Pocket Sécurité TDF » à toute personne amenée à intervenir sur un site TDF
  - synthèse de l'ensemble des consignes de sécurité à respecter sur les sites TDF (électricité, travaux en hauteur, champs électromagnétiques, etc.).

---

# Merci pour votre attention

Contact TDF : Emmanuel Nicolas

Responsable Technique EEM

[emmanuel.nicolas@tdf.fr](mailto:emmanuel.nicolas@tdf.fr)

Tél. 03.87.20.76.12

